

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 mars 2018**

Délibération n° 2018-2612

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement 2018 pour les organismes oeuvrant pour l'accompagnement vers l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) - Lancement d'un appel à projets pour des accompagnements innovants vers l'activité

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Glatard

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 27 février 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 20 mars 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mmes Frih, Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charriot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gaillout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Colin (pouvoir à M. Galliano), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Hugué), Fromain (pouvoir à M. Compan), Gouverneyre (pouvoir à M. Vergiat), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), MM. Sturla (pouvoir à Mme Brugnera), Vial (pouvoir à M. Jeandin).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 16 mars 2018**Délibération n° 2018-2612**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement 2018 pour les organismes oeuvrant pour l'accompagnement vers l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) - Lancement d'un appel à projets pour des accompagnements innovants vers l'activité**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 portant généralisation du revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion prévoit un droit à l'accompagnement pour tous les bénéficiaires du RSA et le rend obligatoire pour ceux qui sont dans le champ des droits et devoirs, c'est-à-dire qui ont des ressources d'activité jugées insuffisantes. La Métropole a la responsabilité d'organiser cet accompagnement et la mise en place de parcours d'insertion.

Par délibération n° 2015-0939 du Conseil du 10 décembre 2015, la Métropole de Lyon a adopté le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) pour la période 2016-2020, organisé autour de 3 ambitions : développer l'offre d'insertion par les entreprises, construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du RSA, porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire.

Au regard de ces objectifs, l'accompagnement des bénéficiaires du RSA est un élément fondamental du PMI'e, car il doit venir faciliter la mise en mouvement des personnes vers l'activité et accroître leur capacité d'accéder à l'emploi. Pour répondre à ces enjeux, la Métropole a choisi de faire évoluer son dispositif d'accompagnement et de favoriser tant sa professionnalisation que son outillage.

La présente délibération a pour objet de faire un point d'étape sur l'évolution du dispositif d'accompagnement en 2017 et de proposer des évolutions complémentaires pour 2018, afin de renforcer l'activation de l'ensemble des parcours des bénéficiaires du RSA.

Cette délibération propose aussi différents financements attribués aux structures tierces qui interviennent, en 2018, dans l'accompagnement des foyers bénéficiaires du RSA. Elle propose enfin le lancement d'un appel à projets visant à faire émerger des pratiques innovantes d'accompagnements favorisant des parcours actifs, en complément de l'adaptation des outils déjà mobilisables sur le territoire.

I - L'accompagnement diversifié vers l'activité des bénéficiaires du RSA : point d'étape

L'un des engagements forts du PMI'e est de favoriser le retour à l'activité des bénéficiaires du RSA en proposant un accompagnement adapté au niveau d'autonomie des personnes, en outillant les référents et en favorisant leur professionnalisation permanente.

1° - Les enjeux de la Métropole en matière d'accompagnement et d'activation des parcours

L'accompagnement des bénéficiaires du RSA est assuré par 3 types de professionnels :

- les conseillers de Pôle emploi à travers les différents types de suivi contenus dans cette offre de services,
- les travailleurs sociaux présents dans les Maisons de la Métropole,
- les conseillers d'insertion professionnelle ou les travailleurs sociaux des structures d'insertion ou des Centres communaux d'action sociale (CCAS) ayant signé une convention avec la Métropole.

Le chef du service social du territoire assure l'orientation du bénéficiaire vers un organisme référent adapté, en vue de l'élaboration d'un projet d'insertion formalisé à travers le contrat d'engagements ou le projet personnalisé d'accès à l'emploi.

L'activation des parcours vers l'emploi nécessite une évolution des pratiques d'accompagnement pour permettre des modalités souples, diversifiées et adaptées aux besoins et au niveau d'autonomie des personnes.

Pour les personnes les plus proches de l'emploi, l'accompagnement doit faciliter le positionnement sur des offres d'emplois du territoire. Pour les personnes un peu plus éloignées de l'emploi, l'accompagnement doit travailler plus activement sur l'employabilité. Pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, l'accompagnement doit permettre de développer la mobilisation personnelle en contribuant notamment à tisser du lien social ou à la prise en charge et la résolution de problèmes spécifiques (santé par exemple).

2° - Bilan des évolutions du dispositif d'accompagnement en 2017

Au regard des enjeux en termes d'activation des parcours, la Métropole a initié une réflexion partenariale avec les acteurs de l'insertion et de l'emploi qui a permis la mise en place d'un plan d'actions permettant d'offrir aux bénéficiaires du RSA une offre d'accompagnement plus agile, souple, adaptée à la diversité de leurs situations.

a) - L'adaptation de l'accompagnement au cœur du dispositif

La Métropole a souhaité en 2017 s'appuyer sur l'expertise des structures d'accompagnement, en les incitant à diversifier les modalités et les rythmes d'accompagnement à travers un nouveau cadre du dispositif métropolitain d'accompagnement.

Ce nouveau mode d'intervention de la Métropole a permis aux structures de revoir leurs pratiques, de questionner leurs organisations, de dynamiser les collectifs de travail et de proposer des accompagnements diversifiés et modulés en fonction du niveau d'autonomie des personnes.

Des temps collectifs ont pu être développés dans la quasi-totalité des structures. Ces ateliers collectifs facilitent la recherche d'un emploi. Ils contribuent à rompre l'isolement des bénéficiaires et à remettre les personnes dans une dynamique de parcours. Ils leur permettent aussi de développer leurs potentialités et de reprendre confiance. La diversification des contacts est aussi un élément important pour favoriser des positionnements adaptés et réactifs sur des offres d'emplois.

L'adaptation des modalités d'accompagnement s'est également traduite par le déploiement d'une offre complémentaire d'accompagnement pour des bénéficiaires en souffrance psychique. Expérimentée à partir de septembre 2016, cette prise en charge pluridisciplinaire et renforcée des problématiques spécifiques de ce public a été déployée sur le territoire par délibération n° 2017-2136 du Conseil du 18 septembre 2017.

b) - La professionnalisation de la communauté professionnelle

Pour soutenir ce changement de pratiques des acteurs de l'insertion et favoriser l'appropriation des enjeux du PMI'e, la Métropole a développé des actions de professionnalisation des intervenants dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Ainsi, des journées des professionnels insertion-emploi (JPIe) ont permis au 1er trimestre 2017 de réunir environ 400 référents de parcours intervenant sur le territoire autour des enjeux et des réalisations concrètes du PMI'e. L'hybridation entre insertion et emploi s'est encore concrétisée par des temps d'échanges entre référents et chefs d'entreprises afin de faire évoluer les représentations réciproques. Les professionnels de l'accompagnement ont pu également travailler en groupes sur le changement de posture induit au quotidien par le PMI'e. Ces journées ont contribué à créer une dynamique autour de la Métropole et à favoriser le développement d'une communauté professionnelle active autour du PMI'e.

En complément, des visites d'entreprises et des présentations métiers ont été organisées pour les référents, mais aussi pour les bénéficiaires, afin de renforcer la connaissance des métiers et des codes de l'entreprise et faciliter ainsi l'accès à l'emploi.

Enfin, la réglementation RSA est aussi un axe de professionnalisation des acteurs. Il s'agit en effet d'éviter les ruptures de droits et de limiter la constitution d'indus qui fragilisent la situation des familles. C'est plus de 600 professionnels différents qui ont été formés en 2017 sur le volet allocation (instructeurs, chefs de service et référents de parcours) et outillés de guides experts, afin d'informer au mieux les personnes en insertion.

c) - Un outillage renforcé pour favoriser l'activation des parcours

La Métropole a encouragé la création d'outils de mobilisation vers l'emploi. Par exemple, dans le cadre de l'organisation du Village des recruteurs, un tutoriel a notamment été élaboré par un collectif composé d'entreprises signataires de la charte des 1 000, de référents de parcours et de bénéficiaires du RSA volontaires. Ce tutoriel est destiné à outiller les référents pour la préparation spécifique des bénéficiaires accompagnés à des événements comme des forums emplois.

L'extranet insertion emploi ouvert le 10 novembre 2016 est devenu également un outil du quotidien. Avec plus de 1 000 utilisateurs et 200 visites en moyenne par jour ouvré, il favorise l'animation de la communauté professionnelle par la communication des offres d'emplois, de l'actualité du PMI'e et la mise à disposition d'outils facilitant l'organisation des suivis (guides, imprimés, etc.).

d) - Des simplifications pour donner du temps à l'accompagnement

La Métropole s'est attachée à limiter la charge administrative des structures notamment en simplifiant les formalités administratives inhérentes aux procédures de conventionnement. Les nouvelles modalités de remboursement du fond social européen (FSE) ont aussi largement simplifié les opérations administratives et de gestion.

II - L'accompagnement diversifié vers l'activité des bénéficiaires du RSA : perspectives et propositions de financements 2018

La dynamique de changement impulsée en 2017 et qui se traduit dans les pratiques des référents doit être poursuivie tout au long de la déclinaison du PMI'e. Dans cet objectif, un plan d'actions de l'accompagnement 2018-2020 est en cours d'élaboration, en concertation avec les partenaires impliqués.

1° - Un plan d'actions renouvelé et renforcé au service d'un accompagnement agile et diversifié

a) - La poursuite de l'adaptation de l'accompagnement

Pour favoriser des parcours dynamiques vers l'emploi, le cadre du dispositif d'accompagnement socio-professionnel 2018 "itinéraires emploi" réaffirme l'importance d'un accompagnement adapté à l'autonomie de la personne dans un objectif de mobilisation active vers l'emploi. Il affirme également la nécessité d'adapter les outils et modes de faire des professionnels aux évolutions du marché du travail.

L'accompagnement social complémentaire aux Maisons de la Métropole est, quant à lui, organisé par le cadre du dispositif d'accompagnement social 2018 "itinéraires activité" afin de favoriser la construction d'une offre diversifiée permettant de mobiliser les bénéficiaires autour notamment d'actions collectives favorisant le lien social et la mise en mouvement.

b) - La structuration de l'appui à la professionnalisation

Afin de structurer la professionnalisation des différents acteurs intervenant dans le parcours de l'usager et d'entretenir la dynamique créée autour du PMI'e, la Métropole souhaite construire en 2018 un plan de professionnalisation dans le cadre d'un travail collaboratif avec les acteurs de l'insertion et de l'emploi. Ce plan viendra en complémentarité des actions menées par les structures en tant qu'employeurs.

Ce plan sera un outil important pour la consolidation de la communauté des référents à travers des actions développant le sentiment d'appartenance à une même communauté professionnelle. Il est important de développer des échanges professionnels entre pairs afin de permettre à chacun de sortir de l'isolement et de renouveler sa capacité à faire face à des situations quotidiennes difficiles.

Favoriser l'interconnaissance et le maillage entre les personnes et les structures s'avère également crucial pour mettre en commun les problématiques d'accompagnement, les constats sur ce qui marche et ce qui est à améliorer et imaginer de nouveaux leviers.

Le plan de professionnalisation sera particulièrement important pour développer les capacités d'innovations de la communauté professionnelle et lui permettre d'identifier à la fois les bonnes pratiques et les innovations à porter.

c) - Un outillage complémentaire des référents sur le volet emploi

La Métropole développe des ressources nouvelles pour faciliter l'accès à l'entreprise des bénéficiaires du RSA. Pour favoriser des positionnements adaptés sur les offres d'emplois collectés par les chargés de liaison entreprise emploi (CLEE), la Métropole pourra mobiliser tout particulièrement les entreprises engagées dans le cadre de la charte des 1 000. Elles pourront ainsi contribuer à l'accès à l'entreprise en proposant des simulations d'entretiens, entretiens conseil, stages ou encore des immersions. Des temps de découverte des métiers et visites d'entreprises compléteront ces actions.

d) - Des simplifications renouvelées pour donner du temps à l'accompagnement

Outre l'impact récurrent des simplifications déjà apportées par la gestion du FSE par la Métropole, des actions nouvelles seront engagées pour diminuer la charge administrative des structures d'insertion en simplifiant particulièrement les procédures mises en œuvre sur le territoire.

e) - Un outil de suivi des parcours pour un pilotage renforcé du dispositif

La Métropole déploiera courant 2019 un outil de suivi des parcours des personnes en insertion. Il permettra à la Métropole un suivi renforcé du dynamisme des parcours de ces personnes et de l'activité des structures financées. Il permettra aussi une optimisation de l'offre d'accompagnement par une connaissance plus fine des publics et de leurs parcours. Il réduira également le temps de collecte et de consolidation des éléments de bilans des structures conventionnées au service d'un pilotage renforcé du dispositif. Il contribuera dans le même temps à la réduction des tâches administratives des structures conventionnées.

Enfin, ce plan d'actions en matière d'accompagnement sera complété par la mobilisation de l'expertise des personnes en insertion dans le cadre des actions de développement de la participation des usagers prévues par le PMI'e. Des groupes ressources seront mis en place pour prendre en compte la parole de l'utilisateur et s'appuyer sur leur expertise d'usage afin de s'assurer que les outils construits soient mobilisables et adaptés à la diversité de leur situation.

2° - Les financements proposés en 2018 au titre de l'accompagnement diversifié vers l'activité

Les financements proposés au titre de l'accompagnement diversifié vers l'activité pour l'année 2018 s'inscrivent dans cette maquette d'accompagnement renouvelée. Ils concernent l'accompagnement social complémentaire à l'action des Maisons de la Métropole, "itinéraires activité" et l'accompagnement diversifié vers l'emploi, "itinéraires emploi".

115 demandes de financement de structures d'insertion ont été reçues par la Métropole. Les demandes ont été étudiées en lien avec les chefs de service sociaux des Maisons de la Métropole afin de qualifier les besoins, la qualité des partenariats mis en place et les évolutions proposées. Plusieurs critères ont été pris en compte : la présentation d'une offre effective d'accompagnement diversifiée et adaptée aux besoins des bénéficiaires, la qualité de la réponse de proximité proposée au regard des besoins des différents publics des territoires et enfin, le respect du cadrage budgétaire imposé en 2018.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer un montant total de 6 001 048,53 € en subventions de fonctionnement selon la répartition ci-après. Ces partenariats seront conclus avec 72 structures différentes, représentant 110 conventions spécifiques et 10 546 places d'accompagnement. L'état détaillé des subventions proposées par structure et par typologie d'accompagnement est présenté en annexe de cette délibération.

Ces propositions s'inscrivent dans une enveloppe budgétaire maîtrisée par rapport à 2017 et viennent soutenir la démarche engagée par la Métropole avec ces partenaires pour adapter l'accompagnement aux différents enjeux de l'activation des parcours. Pour rappel, en 2017, 10 463 places avaient été financées par la Métropole, pour un montant total de 5 963 482,74 €.

a) - Itinéraires activité

Dans le cadre de l'accompagnement social mis en œuvre par les Centres communaux d'action sociale (CCAS) et les associations, il est proposé de retenir 1 188 places portées par 19 CCAS et 370 places portées par 5 structures associatives. Ces places complètent l'intervention des travailleurs sociaux de la Métropole et représentent un montant total de subvention alloué de 757 324 €.

Pour mémoire, en 2017, 1 288 places étaient allouées à 20 CCAS et 365 places à 5 structures intervenant sur le champ social, essentiellement des structures assurant l'accueil de publics sans domicile fixe, pour un montant total de 804 624 €.

La réduction du nombre de places s'explique principalement par des demandes de financement en baisse de 2 CCAS. En lien avec les Maisons de la Métropole, l'appui à l'émergence d'initiatives d'accompagnement vers l'emploi est proposé sur ces territoires.

b) - Itinéraires emploi

Il est proposé d'allouer 7 173 places pour un accompagnement diversifié vers l'emploi, soit un montant total de subventions de 3 733 817,60 €. Cet accompagnement est proposé par des partenaires essentiellement associatifs prenant en compte les bénéficiaires du RSA en fonction de leur situation.

Ces propositions intègrent le déploiement d'une offre d'accompagnement renforcé pour 40 bénéficiaires du RSA en souffrance psychique de la Commission locale d'insertion (CLI) 7 (Bron/Vaulx en Velin) et de la CLI 8 (Décines, Meyzieu, Saint Priest), ces territoires n'ayant pas pu bénéficier de cette offre spécifique dans le cadre de l'appel à projets mis en œuvre en 2017.

En matière d'accompagnement cofinancé par le FSE, l'intervention de la Métropole s'inscrit dans le cadre des protocoles Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) et du dispositif métropolitain d'accompagnement. La programmation a été faite en collaboration avec les PLIE sur la base de l'accompagnement réalisé en 2017, en termes d'occupation des places et en tenant compte des périmètres 2018 des PLIE.

Le total des places d'accompagnement socioprofessionnel PLIE et hors PLIE est donc de 8 988 pour un montant total de 5 243 724,53 €. En 2017, la programmation portait sur 1 855 suivis PLIE et 6 955 places socio-professionnelles, hors PLIE, pour un montant financier de 5 158 858,74 €.

3° - Lancement d'un appel à projets 2018 "itinéraires innovants" pour renforcer l'agilité du dispositif

Afin de favoriser l'émergence de pratiques nouvelles d'accompagnement et renforcer l'agilité de l'offre d'accompagnement métropolitaine, il est proposé de lancer en complément de la transformation des outils existants sur le territoire un appel à projets "itinéraires innovants".

Dans la continuité de la dynamique d'innovation initiée par l'expérimentation et le déploiement d'une offre d'accompagnement à destination des bénéficiaires en souffrance psychique, il est proposé de financer des projets innovants d'accompagnement des bénéficiaires du RSA sur 2 thématiques :

- des accompagnements innovants par l'emploi, pour des publics mobilisables dans l'emploi pour lesquels l'emploi est l'élément d'activation prépondérant du parcours afin de développer les capacités des personnes, au-delà même des freins à l'emploi repérés. Ces accompagnements utiliseront l'emploi comme un outil d'activation du parcours.

- des accompagnements innovants et intensifs de remobilisation pour des publics démobilisés, en échec, ne parvenant plus à s'investir dans leurs parcours. Ils s'appuient sur une prise en charge globale de la personne et mobilisent des compétences professionnelles diversifiées, afin de mettre en place des synergies autour des parcours.

Cet appel à projets sera publié sur l'extranet insertion-emploi, sur le site internet de la Métropole de Lyon et pourra être relayé sur des sites dédiés à la diffusion d'appels à projets. L'appel à projets sera publié en mars, avec une date limite de dépôt des candidatures fixée à mi-mai.

L'appel à projets est ouvert à toute structure dotée de la personnalité juridique (association, entreprise intervenant dans les domaines précités, établissement public, collectivité territoriale, etc.) pouvant justifier de compétences et d'une expertise dans les domaines de l'insertion et de l'accompagnement à l'emploi des personnes en insertion.

Les projets proposés seront instruits au regard de plusieurs critères : adéquation avec les orientations de l'appel à projets précisés ci-dessus, qualifications et technicité des intervenants, originalité des réponses apportées, qualité du partenariat. 6 projets maximum pourront être retenus. Ils pourront bénéficier d'une subvention correspondant au maximum à 70 % des dépenses affectées à l'opération.

Un comité technique instruira les dossiers. Les financements seront ensuite proposés au vote du Conseil de la Métropole en septembre 2018. Un maximum de 6 projets pourra être retenu. Une enveloppe globale de 210 000 € est proposée pour ces accompagnements innovants qui se dérouleront de novembre 2018 à décembre 2019.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver le principe de lancement d'un appel à projets "itinéraires innovants" ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le nouveau cadre métropolitain d'accompagnement social "itinéraires activité" et socioprofessionnel "itinéraires emploi" des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA),

b) - l'attribution, pour l'année 2018, de participations financières au profit des différentes structures œuvrant dans le domaine de l'insertion, pour un montant total de 6 001 048,53 €, au titre de l'accompagnement social et/ou socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA, selon le détail ci-annexé,

c) - le modèle de convention à signer entre la Métropole de Lyon et chacune de ces structures définissant, notamment, les modalités d'utilisation de ces subventions,

d) - le lancement de l'appel à projets 2018 "itinéraires innovants", ainsi que les critères de sélections des projets, les modalités d'organisation et les critères d'éligibilité des porteurs de projets.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et 2019 - chapitre 17 - comptes 65748 et 657 382 - fonction 444 - opérations n° 0P36O5129 et n° 0P36O5141.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2018.